

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

Commune de Bernières sur Mer

Département du Calvados

**Présents** : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Monsieur RETROU, Madame DELAVILLE, Madame TERRIER, Madame PINEAU, Madame LEFEVRE, Madame VINATIER, Monsieur BRIAS, Monsieur LAVERT, Monsieur DUPONT FEDERICI, Monsieur LEDUC.

**Absents** : Monsieur LAMBERT, Madame FLEURY, Madame POIRIER (pouvoir donné à Madame TERRIER), Madame GOHORY (pouvoir donné à Monsieur LEPORTIER), Monsieur BENOIST (pouvoir donné à Madame LENOEL), Monsieur BOUET (pouvoir donné à Monsieur LAVERT), Monsieur LOUSSOT (pouvoir donné à Monsieur DUPONT FEDERICI).

**Secrétaire de séance** : Madame LEFEBVRE

## APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 17 MARS 2016 ET 11 AVRIL 2016

✓ **Compte rendu du 17 mars 2016 :**

Monsieur LEDUC fait remarquer que la liste des associations bénéficiaires de subvention n'est pas complète. Elle sera mise à jour

✓ **Compte rendu du 11 avril 2016 :**

Madame LENOEL demande le retrait d'une phrase du compte rendu « *La gestion est peut-être même trop bonne* ».

Cette phrase a été écrite dans le compte rendu par Monsieur DUPONT-FEDERICI, secrétaire de séance, mais n'a pas été dite lors du conseil, explique Madame LENOEL.

Monsieur DUPONT-FEDERICI accepte le retrait de cette phrase.

## VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS – DEMISSION D'UN ADJOINT

Monsieur LEPORTIER rappelle que par délibérations en date du 4 avril 2014, 8 août 2014 et 30 juin 2015, l'assemblée a fixé à 5 le nombre d'adjoints au Maire n'excédant pas 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LEPORTIER informe que Monsieur LAMBERT a démissionné de sa fonction de Maire Adjoint, que cette dernière a été acceptée par le Préfet du Calvados le 14 avril dernier.

Monsieur LEPORTIER propose de maintenir à 5, le nombre d'adjoints.

Monsieur DUPONT-FEDERICI demande le motif de cette démission, Monsieur LEPORTIER répond que c'est pour raisons personnelles, et que c'est juste de son poste d'adjoint.

**Vote : pour à l'unanimité**

## REPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Il convient de procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur LEPORTIER rappelle : « En vertu des dispositions de l'article R.2121-3 du CGCT, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur une même liste par ordre de présentation sur cette dernière.

En application de l'article L.2122-10 du CGCT, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ».

Monsieur LEPORTIER propose de désigner un nouvel adjoint qui occupera le 5<sup>e</sup> rang du tableau.

**Vote : pour à l'unanimité**

Monsieur LEPORTIER fait le rappel des dispositions générales applicables à l'élection des adjoints au Maire, ainsi que le rappel du mode de scrutin applicable.

Monsieur LEPORTIER annonce que Monsieur BRIAS est candidat pour la liste « Ensemble pour l'avenir de Bernières-sur-Mer », et demande si il y a d'autres candidats. Il n'y en a pas.

2 assesseurs sont désignés : Madame DELAVILLE et Madame TERRIER

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat des votes : Monsieur André BRIAS – 14 voix pour – 2 blancs – 1 nul

Monsieur BRIAS est élu adjoint au Maire.

La liste des 5 adjoints s'établit comme suit :

Madame Annick LENOEL	1 <sup>e</sup> adjoint,
Madame Catherine TERRIER	2 <sup>e</sup> adjoint,
Monsieur Stéphane RETROU	3 <sup>e</sup> adjoint,
Madame Isabelle DELAVILLE	4 <sup>e</sup> adjoint,
Monsieur André BRIAS	5 <sup>e</sup> adjoint

### COMMISSION TOURISME, CULTURE, COMMUNICATION, SPORT

Monsieur LEPORTIER nous informe que suite à la démission de Monsieur LAMBERT, ce dernier se retirant de cette commission, il convient de désigner un nouveau vice-président.

Monsieur BRIAS se porte candidat.

**Vote : pour à l'unanimité**

### REPLACEMENT DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur LEPORTIER rappelle que Monsieur LAMBERT avait été désigné « correspondant défense ». Ne souhaitant plus exercer cette fonction en tant que conseiller municipal, il convient de le remplacer.

Monsieur LAVERT se porte candidat.

**Vote : pour à l'unanimité**

### SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA COTE DE NACRE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

Monsieur LEPORTIER rappelle, ont été désignés :

2 membres titulaires :

Monsieur BOUET  
Monsieur RETROU

2 membres suppléants :

Monsieur DUPONT FEDERICI  
Monsieur LAVERT

Monsieur BOUET souhaite se retirer de cette fonction. IL convient donc de désigner un nouveau membre titulaire.

Monsieur LEPORTIER informe que Madame VINATIER se porte candidate pour remplacer numériquement Monsieur BOUET.

Monsieur DUPONT-FEDERICI se porte également candidat.

**Vote** Madame VINATIER pour : 14

contre : 3  
(Monsieur DUPONT FEDERICI – pouvoir de Monsieur LOUSSOT – Monsieur LEDUC)

Monsieur DUPONT FEDERICI : pour : 3  
Contre : 14

Madame VINATIER est élue.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE  
BERNIERES-LANGRUNE-SAINT AUBIN**

Monsieur LEPORTIER informe qu'il faut procéder au remplacement d'un membre titulaire et désigner un membre suppléant. Pour rappel, ont été désignés :

3 membres titulaires :

Monsieur BOUET  
Monsieur LEPORTIER  
Monsieur RETROU

3 membres suppléants :

Monsieur DUPONT FEDERICI  
Monsieur LAVERT

Le siège de Monsieur TREVEL est resté vacant

Monsieur BOUET souhaite se retirer de cette fonction. Il convient de désigner un nouveau membre titulaire. Madame VINATIER se porte candidate pour remplacer numériquement Monsieur BOUET et sera titulaire.

**Vote : pour à l'unanimité**

Madame PINEAU se porte candidate pour être membre suppléant.

**Vote : pour à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- a) Monsieur LEDUC interpelle sur le fait du déroulement de plusieurs foires aux greniers dans les mêmes périodes sur la commune. Les tarifications du mètre linéaire sont toutes différentes d'une association à l'autre. Monsieur LEDUC demande si, il ne serait pas possible en accord avec les différentes associations, de réfléchir à une autre organisation et d'harmoniser le prix du mètre linéaire, surtout pour les associations qui ont obtenu des subventions.
- b) Monsieur LEPORTIER répond qu'une réunion avec les associations allait bientôt avoir lieu et que ce sujet leur serait soumis.

Prochain conseil : mardi 31 mai 2016 – 20 heures

Fin de la séance : 20h35

Le Maire

Secrétaire de séance

Denis LEPORTIER

Valérie LEFEBVRE

